

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-511329

60256

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input checked="" type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricole : 4616		Société : RAM	
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre : RETRAITE	
Nom & Prénom : EL KALAI NAGAT EPOUSE BENHATIRA			
Date de naissance : 13 - 01 - 1956			
Adresse : 149 RUE SOCRATE - TAALIF CSHA			
Tél. : 066 1238384		Total des frais engagés : 3 450,00 Dhs	

Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
 Dr. MRAD DALI Ahmed, Ophtalmologue, 23158 20, Avenue Ben Youssef, Casablanca, 2019			
Date de consultation : 26/09/2021			
Nom et prénom du malade : BENHATIRA, Age: 65			
<input checked="" type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant			
Nature de la maladie : Astigmatisme et FSV			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 16/10/2021

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/01/2021	C.ceph		25000	DR. M. ABDALI Anis Ophtalmologiste Boulevard de l'Indépendance Casablanca 20130 Téléphone: 0522 31 19 42 Fax: 0522 31 19 42
26/01/2021	K.		20000	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIographies

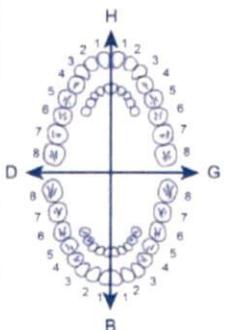
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

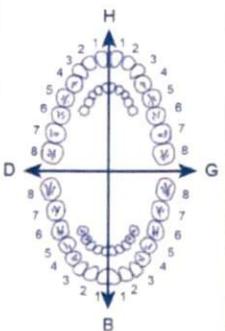
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
ANETTE 100% MJC Suk kore doc "EF" N°18	10/2/2021					30000

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		
G		

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Maladies et Chirurgie des yeux - phacoémulsification à ultrasons

Exploration de la vision Angiographie rétinienne - OCT - Laser

Traitement REFRACTIVE : Lasik - Chirurgie forte myopie - Lentilles

Dr. Mrad Dali Ahmed I.

OPHTALMOLOGISTE

Spécialiste Diplômé de la faculté
de Médecine de Paris

الدكتور مراد الدالي أحمد عماد

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

خريج كلية الطب بباريس

Casablanca le 26/01/2021

NOTE D'HONORAIRE

Je soussigné certifie avoir reçu la somme de
200Dh (DEUX CENT DIRHAMS) de la part de
MADAME BENHATIRA NAJAT concernant un
examen de fond de l'œil au verre à trois miroirs
après dilatation au mydriaticum k10

Dr. MRAD DALI Ahmed Imad
Ophtalmologiste
Im. Liberté Boulevard de la Résistance
Ren. Im. 17 étage Casablanca
Tél. 05 22 31 58 20 / 05 22 31 19 42

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Maladies et Chirurgie des yeux - phacoémulsification à ultrasons

Exploration de la vision Angiographie rétinienne - OCT - Laser

Traitement REFRACTIVE : Lasik - Chirurgie forte myopie - Lentilles

Dr. Mrad Dali Ahmed I.

OPHTALMOLOGISTE

Spécialiste Diplômé de la Faculté de Casablanca le 26/01/2021
de Médecine de Paris

الدكتور مراد الدالي أحمد عمار

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

خريج كلية الطب بباريس

Madame BENHATIRA NAJAT

Prescription d'une paire de LUNETTES :

VERRES PROGRESSIFS ORGANIQUES ANTIREFLET
MULTICOUCHES

Oeil Droit : +1,25 (-1,00) à 85° , Addition + 2,50

Oeil Gauche : +1,00 (-0,50) à 90° , Addition + 2,50

+ monture

EXIGEZ VOTRE CERTIFICAT D'AUTHENTICITE
Garder des copies de vos ordonnances.

Dr. MRAD DALI Ahmed Imad
Ophtalmologiste
Boulevard de la Résistance
Im. Liberté Casablanca
Tél: 05 22 31 58 20 - 05 22 31 19 42
Ann. Idia

LUNETTES PROV. OPTIC
Souk Koréo Boc "EF" N°28
Casablanca

نظارات لوك أوبتيك

Souk Koréa Bloc "EF" N° 118
 CASABLANCA
 R.C. : 212304
 Patente N° 34542935

سوق القرية، بلوك "EF" ، رقم 118
 الدار البيضاء
 السجل التجاري : 212304
 بناتنا : 34542935

ICE: 001826924000074 Casablanca, le : 10/12/2027.
 M. : BÉNHTATI RIA. NAJAH : Doit

N° de nomenclature :	432/432.	
Docteur :	DAL 2.	
Monture :	Memz	700,00
Verres :	Progressif. 0,00. A 20. 23mm	
VL : OD	85 - 11 + 125	
OG	90 - 50 / + 1	
VP : OD	100 + 213	
OG		
TOTAL		3000,00
Arrêtée la présente facture à la somme de : Trois Mille		